

# La formation : l'énergie de vos projets !



Se former, c'est inscrire son exploitation dans un processus de développement durable en innovant, en acquérant de nouvelles compétences, en développant de nouvelles activités, en favorisant l'emploi qualifié en milieu agricole et rural. Le Pôle Formation de la Chambre d'Agriculture du Gers avec VIVEA (exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux), le FAFSEA (salariés d'exploitations agricoles), les OPCA, le Conseil Régional, l'Europe (FSE, FEADER) vous propose des formations.

Retrouvez notre catalogue formation actualisé sur [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / rubrique formation.

Réf.	Thèmes	Titres	Dates	Lieux	Tarifs
12 131	Stratégie et économie des exploitations	Stage collectif préparatoire à l'installation	2, 3 et 8 octobre 2012	Auch	C*
12 126	Stratégie et économie des exploitations	Recenser, évaluer, comparer les éléments permettant de chiffrer la rentabilité du projet (JA)	4 et 10 octobre 2012	Auch	B*
12 115	Conduite d'atelier ou de production - Machinisme	Initiation à la conduite de tracteurs agricoles	du 8 au 12 octobre 2012	Caussens	E*
12 138	Conduite d'atelier ou de production - Elevage	Assurer une ration optimale adaptée aux animaux en production ou à l'engraissement	8 et 9 octobre 2012	Auch	A*
12 121	Stratégie et économie des exploitations	PR : Conversion à l'Agriculture Biologique	9, 16, 23 et 25 octobre 2012	Auch	A*
12 132	Stratégie et économie des exploitations	Aspects sociaux, juridiques, conditionnalité des aides ; vivabilité de son projet d'installation (JA)	9 et 12 octobre 2012	Auch	B*
12 135	Stratégie et économie des exploitations	Réaliser une étude de marché permettant de valider la faisabilité d'un projet d'installation	23 octobre, 8 (matin) et 20 novembre 2012	Auch	A*
12 136	Stratégie et économie des exploitations	S'installer en société (JA)	29 et 30 octobre 2012	Auch	B*

**A : Ressortissants VIVEA :** Prise en charge par votre fonds de formation. Chèque de caution de 150 € à l'inscription, voir article 3 et 4 du bulletin d'inscription.  
*Autres : nous consulter.*

**B :** Prise en charge par VIVEA pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.  
*Autres : nous consulter.*

**C :** Prise en charge par l'ETAT pour les jeunes agriculteurs en phase d'installation.

**D : Salariés :** prise en charge par le fonds de formation de votre entreprise.  
*Autres : nous consulter.*

**E : Demandeurs d'emploi :** prise en charge par le Conseil Régional.  
*Autres : nous consulter.*

Pour consulter le programme des formations ci-dessus, s'inscrire et connaître les conditions générales ou récupérer le BULLETIN D'INSCRIPTION valant contrat simplifié de formation professionnelle, se reporter au Catalogue Formation 2013 ou sur le site : [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) / Nos Actions / Conseils / Installation - Formation - Métiers / Formation